

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 315 rendant exécutoire la libération n° 131 du 8 mars 1960 l'Assemblée Territoriale la C.F.S. instituant un Code général des impôts indirects et droits d'usage perçus à l'entrée ou à la sortie du Territoire de la C.F.S.

n° 315

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 mars 1960

Numéro JO  
n° 4 du 20/05/1960

Date du numéro  
20 mai 1960

### VISAS

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance n° 18 du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 déterminant le régime électoral, la pérennité et la composition de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** la loi n° 57-5 du 17 avril 1957, relative à la composition et à l'action de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** l'ordonnance n° 58-978 du 20 octobre 1958, relative à la composition et la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret n° 57113 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil d'Administration et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret n° 30 du 30 septembre 1912 sur le régime financier des Territoires d'Outre-Mer et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété

**Vu** l'arrêté n° 105 du 27 janvier 1938 créant le Service des Contributions chargé du contrôle et de la liquidation de tous les impôts, contributions et taxes perçus sur le Territoire à l'exception de celles qui rentrent dans les attributions du service de l'Enregistrement

**Vu** l'arrêté n° 18 du 18 février 1900 chargé le service des contributions du contrôle et de la liquidation des frais de Port et d'Aéroport

**Vu** la délibération n° 131 du 8 mars 1960 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, portant refonte du Code général des impôts indirects et droits d'usage perçus à l'entrée ou à la sortie du Territoire de la C.F.S.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est rendue exécutoire la délibération n° 131 du 8 mars 1960 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis instituant un Code général des Impôts indirects et Droits à Usage perçus à l'entrée ou à la sortie du Territoire de la Côte Française des Somalis.

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

**Le Chef du Territoire, J. COMPAIN.**